

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Date de la convocation**18 octobre 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-cinq à dix-huit vingt cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA M. Richard PROMENEUR; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH; Mme Cindy ARNASSALON ; M. AJAS Patrick ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/10/106**PLAN DE FINANCEMENT POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », auquel est lauréate la commune de Lamentin, le poste d'un Chef de projet est financé en partie par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), et par la Banque des Territoires, partenaires au programme.

Le Chef de projet est le « chef d'orchestre » du dispositif, et a notamment pour mission, le pilotage, l'animation et la programmation du projet territorial. Il fédère, associe et informe régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet, intègre les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des usagers et des partenaires locaux. Il est nommé pour la durée du programme.

Le coût annuel brut de ce poste s'élève à 69 816,72 €, soit 49 295,76 € de rémunération annuelle brute et 20 520,96 € de charges patronales annuelles. Il s'aligne sur la grille indiciaire des attachés territoriaux (indice brute 732 – indice majoré 605).



Par courrier en date du 15 septembre 2023, la Préfecture de Guadeloupe à indiquer à la ville de Lamentin que l'enveloppe de financement maximal pour l'année 2023 s'élève à 45 000 €.

Aussi le plan de financement définitif présente une participation, de l'ANCT et de Banque des Territoires à hauteur de 64,45 %, soit 45 000 €. Les 35,55 % restants sont à la charge de la commune soit 24 816,72€.

Afin de mener à terme la procédure d'accompagnement au financement du poste de Chargé de projet, le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANTS	POURCENTAGES
ANCT & Banque des Territoires	45 000,00 €	64,45%
Ville de Lamentin	24 816,72 €	35,55%
Total	69 816,72 €	100,00%

Le Conseil municipal

Considérant la participation de la commune au programme « Petites Villes de Demain » ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le plan de financement suivant pour le poste du Chef de projet, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » :

FINANCEURS	MONTANTS	POURCENTAGES
ANCT & Banque des Territoires	45 000,00 €	64,45%
Ville de Lamentin	24 816,72 €	35,55%
Total	69 816,72 €	100,00%

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.



ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,
Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE